

---

## Réclamation auprès du ministre de l'intérieur au sujet de la défense faite, en son nom, de continuer la CORRESPONDANCE DES ÉCOLES CENTRALES.

**Numéro d'inventaire** : 2000.01126

**Auteur(s)** : Pierre Dolivier

**Type de document** : texte ou document administratif

**Imprimeur** : Jacob

**Période de création** : 1er quart 19e siècle

**Date de création** : 1801

**Description** : Livret relié, couverture papier bleu.

**Mesures** : hauteur : 185 mm ; largeur : 120 mm

**Notes** : Dolivier (Pierre) Pr. histoire école centrale de Seine et Oise, auteur du projet de la susdite correspondance, et du numéro qui a servi de motif à la défense.

**Mots-clés** : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 22

E. Cent 367



# R É C L A M A T I O N

A U P R È S

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR;

Au sujet de la défense faite, en son nom, aux Rédacteurs, de continuer la CORRESPONDANCE DES ÉCOLES CENTRALES.

*Par PIERRE DOLIVIER, Professeur d'Histoire à l'Ecole centrale de Seine et Oise, auteur du projet de la susdite Correspondance, et du Numéro qui a servi de motif à la défense.*

C I T O Y E N M I N I S T R E ,



J'imite ici, quoique dans une circonstance bien différente, l'exemple de cette femme qui en appella, de *Philippe après diner*, à *Philippe à jeun*. Moi j'en appelle du Ministre circonvenu, au Ministre lui-même, et j'espère trouver en lui, la même justice que la femme, dont je viens de parler, trouva dans le Roi de Macédoine. Si, pour réclamer cette justice, j'emploie la voie de la publicité, c'est 1°. que j'ignore par quelle autre issue pouvoir arriver jusqu'à vous, et 2°. que'il ne m'est pas permis de rester plus long-temps dans le silence à l'égard du Public intéressé à la *Correspondance des Ecoles*

I

( 2 )

centrales. Je lui dois et je me dois à moi-même de lui faire connaître les motifs qui me mettent en retard envers lui. Au surplus, quoique ma réclamation soit publique, c'est à vous, CITOYEN MINISTRE, qu'elle s'adresse; j'ose croire que vous ne verrez dans cette démarche, que celle d'un homme qui s'y trouve nécessité par les efforts même que l'on fait pour le comprimer. Je ne confie ma plainte à tout le monde, qu'afin qu'elle vous arrive par quelqu'endroit; et je n'élève la voix si haut, que parce que, sans cela, elle resterait étouffée. Après tout, ni vous, ni moi ne devons craindre le grand jour: tant pis pour les petites intrigues, pour les manœuvres sourdes, si elles se trouvent dévoilées et livrées à leur propre honte. Je viens à l'objet de ma réclamation.

Il y a plus d'un an que je conçus, seul dans mon cabinet, le projet d'une *Correspondance des Ecoles centrales et de l'Instruction publique en général*. Cette idée me frappa tellement de son importance que j'en fis, pendant plusieurs jours, l'objet de mes secrètes méditations. Enfin, après m'être bien pénétré des excellens points de vue qu'elle offrait en faveur de l'Instruction publique, ainsi que j'ai tâché de le faire entrevoir dans mon *Annonce*, je m'en ouvris à mon collègue, le cit. *Leuillette*, qui veut bien avoir avec moi des rapports d'estime et d'amitié, et en qui j'étais sûr de trouver tous les talens nécessaires pour le succès de l'entreprise. Le hasard, ou, peut-être, le desir de nous associer un troisième, fit que j'en parlai à un autre Collègue. Celui-ci saisit d'abord mon idée avec beaucoup de chaleur; mais lorsqu'il fut question de convenir des moyens d'exécution, ce fut toute autre chose; il fit naître une foule de considérations qui dénaturaient la simplicité de mon plan, et que je n'eus garde, pour cette raison, d'adopter. Lui, de son côté, parut être devenu totalement indifférent à notre association, et même avoir des points de vue totalement étrangers à ceux que je proposais. Il avait formé un autre projet d'association à Paris, qui, sans doute, le flattait davantage, et d'après lequel il ne voyait le nôtre qu'avec

( 3 )

dédain (1). Alors je pris le parti de ne plus lui en parler, et; après être convenu avec le citoyen *Leuillette* que nous resterions seuls pour cette entreprise, je disposai de mon idée à mon gré. Ce fut dans ces circonstances que je fis paraître l'ANNONCE DE LA CORRESPONDANCE DES ECOLES CENTRALES, etc. Je n'entre dans tous ces détails pénibles, que parce qu'il importe de jeter quelque jour sur une des causes que je soupçonne fortement avoir contribué à la prohibition dont je me plains (2).

(1) C'est sans doute à ce dédain que je dois de n'avoir point été devancé. On ne pouvait s'imaginer que moi, bonhomme, je fusse en état de faire une entreprise de ce genre, et, dans tous les cas, que je pusse avoir quelques succès. Aussi, quand on a vu mon *Annonce*, on a resté d'abord un peu stupéfait; et quand on a vu les succès qu'elle obtenait, on s'est dépité. Je l'avais bien entrevu, mais je n'avais garde de soupçonner qu'on fut capable d'odieuses ménées. *Quid non mortalia . . . !*

(2) Ce n'est même déjà plus un soupçon pour moi; car je vois clairement toutes les preuves d'une intrigue concertée, et voici comment: deux ou trois jours avant que j'eusse connaissance de la prohibition ministérielle, je vis le Collègue, dont il s'agit, au retour d'un voyage de Paris où il avait séjourné plusieurs jours avec un autre Collègue que je ne crois pas tout à fait étranger à cette manœuvre. Je conversai avec lui comme à mon ordinaire et sans imaginer rien de ce qui se passait dans son âme. Tout-à-coup il me suscita une querelle à laquelle je ne compris d'abord rien. Il prétendit que mon idée de la *Correspondance* lui appartenait, et, malgré l'évidence du contraire qui le trahissait à tout moment, il soutint son dire avec une opiniâtreté qui me parut d'autant plus étrange, d'autant plus inconcevable, que c'était la première fois qu'il m'en parlait. Il lui échappa même quelques mots entrecoupés dont j'étais loin de saisir le sens. *Que je prisse garde . . . Que le Ministre . . .* etc. Depuis il m'a été assuré que, dans son voyage à Paris, il n'avait fait que roder dans les bureaux du Ministre de l'Intérieur; et j'ai su, qu'à peine l'ordre de discontinuer notre *Correspondance* à été signifié, qu'il s'est empressé d'écrire à notre Préfet, pour lui déclarer qu'il n'y entraînait rien. Eh! à quoi bon cette démarche? Qui est-ce

( 4 )

Il y avait plus d'un mois que mon premier cahier avait paru, ( je l'appelle mien, parce que c'est moi seul qui l'ai rédigé, et comme il est attaqué, c'est à moi seul d'en répondre; ) lorsqu'au moment que nous venions de faire l'envoi du second, nous reçûmes, de la part de notre Préfet, la lettre suivante.

Versailles, le 16 Frimaire an 10 de la République.

Le Préfet du département de Seine et Oise,

*Aux citoyens Professeurs, Rédacteurs de la Correspondance des Ecoles centrales.*

« Le Ministre de l'intérieur, citoyens, me prévient qu'après avoir pris connaissance du premier numéro de la Correspondance des Ecoles centrales, que vous rédigez, il a trouvé que cet ouvrage, où l'on critique les projets du Gouvernement sur l'Instruction publique, pouvait avoir ses dangers; qu'il déroberait d'ailleurs, aux Rédacteurs et aux Professeurs corres-

qui a jamais prétendu qu'il y entrât pour quelque chose? On voit du moins, par là, qu'il était bien instruit de tout ce qui se passait. Puis est venu, non pas directement, on ne l'a point osé, mais par voies indirectes, une charitable insinuation de profiter de l'occasion pour me mettre en faveur, en faisant de bonne grâce le sacrifice de ma Correspondance, et en la remettant au bureau de celle qui s'établit sous les auspices du Ministre. Démarche dont le citoyen *Arnauld*, disait-on, me saurait le plus grand gré; et, démarche, qui devait d'autant moins me coûter qu'ayant une nombreuse famille, je devais aviser aux moyens de lui assurer du pain. Oui, sans doute, je dois tout faire pour cela, jusqu'à me sacrifier s'il le faut; mais c'est un pain honorable que je lui dois: tout autre lui serait funeste. Si cette disposition doit nous livrer à la triste indigence; du moins elle nous y consolera... Je laisse maintenant à penser...

( 5 )

pondans, un temps que réclament leurs Elèves; et qu'il croit devoir en arrêter la publication. Il me charge, en conséquence, de vous signifier de la discontinuer dès ce jour, à moins que vous n'aimiez mieux renoncer à vos chaires ».

« Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente, et m'informer de ce que vous aurez fait en conséquence de la décision du Ministre. »

Je vous salue, G. GARNIER.

Il me serait difficile de vous exprimer, citoyen Ministre, quel étonnement fut le nôtre à la réception de cette lettre. Nous ne nous serions jamais imaginé que ce qui avait paru de la Correspondance, eût pu donner la moindre prise; et, sans doute, il a fallu la chercher long-temps, puisque ce n'est qu'au bout de plus d'un mois qu'on est parvenu à la trouver. Mais, citoyen Ministre, en quoi et comment ce premier Numéro, le seul dont il put être question, et le seul, en effet, cité dans la lettre, aurait-il pu vous causer quelque ombre? Serait-ce dans son ensemble? Mais il n'avait pour objet que de présenter la formation de la Correspondance, et d'offrir quelques vues qui y étaient relatives, conformément à l'annonce. Serait-ce dans quelques-unes de ses parties? Je cherche lesquelles. Ce n'est sûrement pas dans la note qui vous concerne: je me tromperais beaucoup si elle renferme quelque chose qui ait dû vous offenser. Ce n'est pas non plus dans ma note sur le premier Consul. Ah! daignez le consulter là dessus, et s'il juge que l'esprit dans lequel elle est conçue, est un esprit dangereux, j'avoue que je dois me taire.

Il est dit dans la lettre, qu'il a été trouvé que cet ouvrage ( la Correspondance ) où l'on critique les projets du Gouvernement sur l'Instruction publique, pouvait avoir ses dangers. Comment a-t-on pu y voir la critique des projets du Gouvernement sur l'Instruction publique, puisque le cahier en question a paru le 11 ou le 12 brumaire, et que les projets du